

RÉSIDENCE RETRAITE DU CINÉMA ET DU SPECTACLE

Association reconnue d'Utilité Publique
Par décret du 14 mars 1930
Siège social : 47 rue Gaston GRINBAUM
91270 VIGNEUX SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

RÉSIDENCE RETRAITE DU CINÉMA ET DU SPECTACLE

Association reconnue d'Utilité Publique
Par décret du 14 mars 1930
Siège social : 47 rue Gaston GRINBAUM
91270 VIGNEUX SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RRCS – Résidence Retraite du Cinéma et du Spectacle, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association RRCS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe concernant :

- Les faits marquants de l'année

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à la décision des autorités administratives assurant le financement de l'établissement de l'association,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

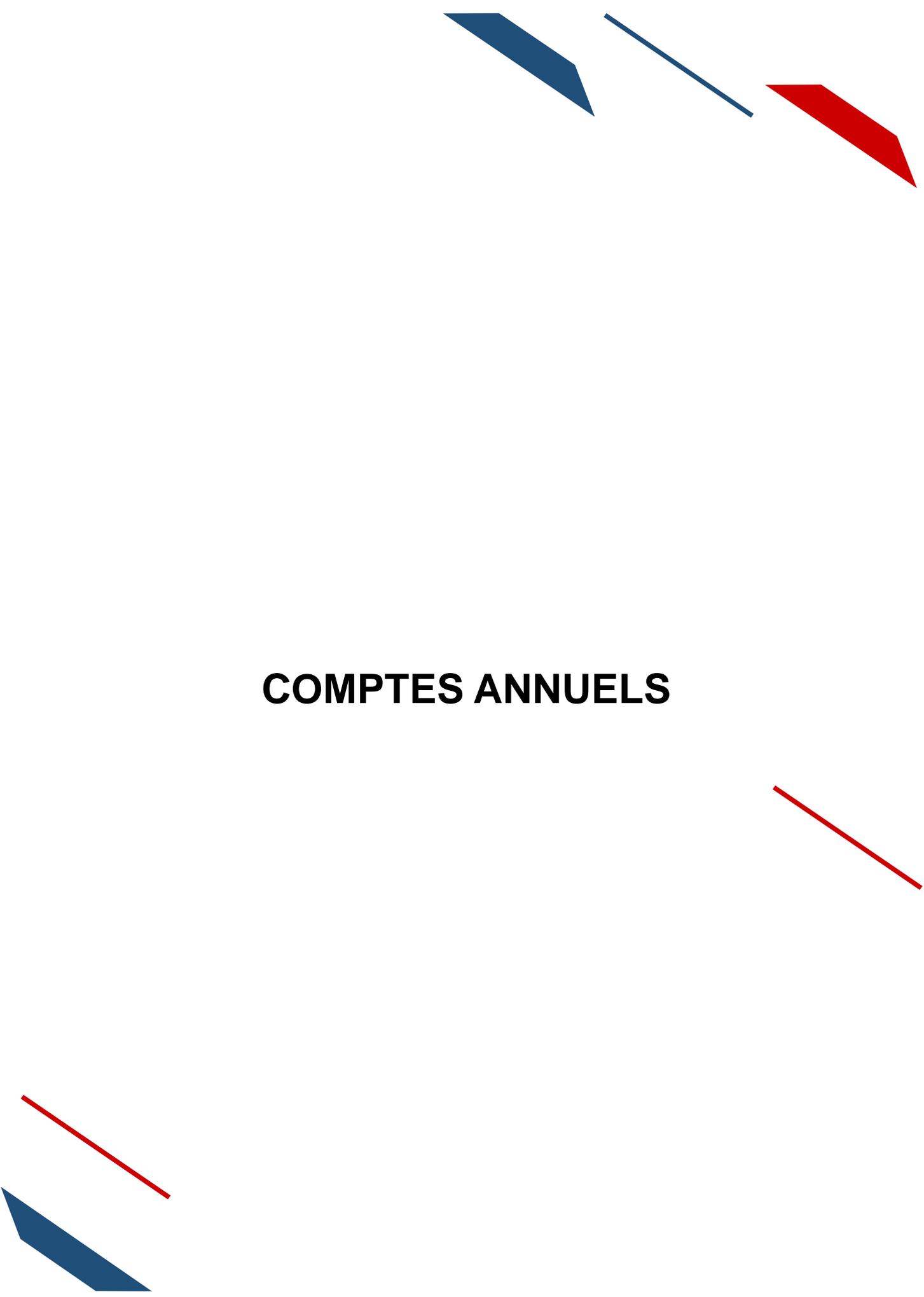
Fait à Fontenay sous-bois, le 5 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

THIBAUT DAVID
Associé

Jégard Créatis

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Thibault DAVID (+33622095643)
Date : 05/06/2024 13:28:16
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS
: 698034



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	52 921	50 966	1 955	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	109 848	72 041	37 807	37 807
Constructions	22 465 207	9 372 265	13 092 942	13 642 657
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 385 077	1 036 074	349 003	422 622
Autres immobilisations corporelles	117 900	114 199	3 700	5 077
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				10 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	169 313		169 313	182 246
Autres immobilisations financières				
	TOTAL I	24 300 264	10 645 544	13 654 720
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	194 590	20 455	174 135	160 903
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	633 727		633 727	87 387
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 261 838		3 261 838	3 207 249
Charges constatées d'avance	12 358		12 358	15 037
	TOTAL III	4 102 513	20 455	4 082 058
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écart de conversion actif	VI			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	28 402 777	10 665 999	17 736 778
			17 736 778	17 770 987

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 2 -

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	623 045	623 045
Fonds propres complémentaires	3 974 287	3 974 287
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	460 508	460 508
Réserves statutaires ou contractuelles	150 236	150 236
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	460 508	460 508
Report à nouveau	161 504	717 155
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-641 768	-239 546
Excédent ou déficit de l'exercice	84 485	-572 840
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	131 931	-531 586
Situation nette	5 454 064	5 352 390
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 261 260	2 405 277
Provisions règlementées	26 845	26 042
TOTAL I	7 742 169	7 783 710
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	466 611	548 700
TOTAL III	466 611	548 700
Provisions		
Provisions pour risques	25 000	25 000
Provisions pour charges	485 518	182 246
TOTAL IV	510 518	207 246
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 656 321	7 884 528
Emprunts et dettes financières diverses	194 870	190 918
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 658	295 083
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	787 575	752 996
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	115 006	104 091
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	50	3 716
TOTAL V	9 017 480	9 231 331
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	17 736 778	17 770 987

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	425	265
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	242 450	240 682
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	7 551 706	6 630 082
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	7 551 706	6 630 082
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	75	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32 362	71 720
Utilisations des fonds dédiés	131 817	93 020
Autres produits	42 343	79 690
	TOTAL I	7 115 459
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 930 846	1 942 584
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	441 750	440 610
Salaires et traitements	2 921 035	2 968 933
Charges sociales	1 247 162	1 309 187
Dotations aux amortissements et dépréciations	997 145	959 726
Dotations aux provisions	316 205	
Reports en fonds dédiés	49 728	
Autres charges	6 522	1 426
	TOTAL II	7 622 467
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-507 007

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 984	3 333
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	22 984	3 333
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	231 412	190 305
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	231 412	190 305
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-208 428	-186 972
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-117 645	-693 979
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	77 500	
Sur opérations en capital	125 432	120 382
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 560
TOTAL V	202 932	121 942
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	802	802
TOTAL VI	802	802
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	202 130	121 139
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 227 093	7 240 734
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	8 142 608	7 813 574
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	84 485	-572 840
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée	131 931	-531 586
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXES

Exercice du 01/01/23 au 31/12/23



I – PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

L'association R.R.C.S, association loi du 1^{er} juillet 1901,

- Déclarée, en date du 14 février 1923, sous le numéro 161/741 par Monsieur le Préfet de Seine et Oise,
- reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 mars 1930,

a pour activité la gestion d'une maison de retraite accueillant comme pensionnaires permanents les membres de la profession cinématographique et des professions du spectacle. La maison de retraite est située à VIGNEUX sur SEINE, 47 Rue Gaston Grinbaum (domaine des Rouvres) :

- Par arrêté n°935866 en date du 13 décembre 1993 de Monsieur le Préfet de l'Essonne, et,
- Par arrêté n°9100840 en date du 12 juin 1991 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,

L'établissement a été autorisé à créer 130 places d'hébergement pour personnes âgées, habilitées à l'aide sociale.

II – PERIMETRE DES COMPTES GLOBAUX

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'Association R.R.C.S.

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 regroupent les activités suivantes :

- Les **activités propres de l'association** (gestion des immeubles du Domaine de Rouvres, gestion du patrimoine),
- La **Maison de Retraite du Cinéma et du Spectacle** de VIGNEUX Sur SEINE

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre de la consolidation suivant les principes suivants :

Au bilan : Elimination des comptes de liaison et de tiers inter-établissement.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

III – FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- **Recours contentieux**

L'Association avait entamé un recours contentieux et avait sollicité une réformation de la proposition de modificative prise le 23 février 2023, alors fixée à 3 632 860 €, pour fixer « après réintégration des sommes indûment écartées, le montant de la dotation à 3 957 392 € ».

L'Association a expliqué et justifié précisément les augmentations auxquelles elle devrait faire face en 2023, notamment sur le Groupe I (dépenses liées à l'exploitation courante).

Elle avait notamment évoqué, concernant le Groupe I :

- les augmentations incompressibles des prix sur les produits alimentaires de + 6,47 % ;
- l'augmentation de + 12,5 % sur les produits d'incontinence qui concernent 100 % de ses hébergés ;
- les inquiétudes sur la prestation de blanchissage concédée;
- l'augmentation de 300 % sur ses factures énergétiques.

Elle avait expliqué les impacts sur le Groupe II (dépenses de personnel) de l'augmentation de 3% du point conventionnel avec effet rétroactif à juillet 2022.

L'association a décidé de stopper le recours contentieux en raison des enveloppes accordées par le Conseil Départemental et par l'ARS. Le prix de journée de l'hébergement est passé au 1^{er} mai 2023 à 82.35 € contre 75.02 €. La base de la dotation Soins est passée à 2 505 245 € (hors crédits non reductibles) contre 2 185 136 € en 2022, soit + 320 109 €.

- **Négociation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens**

L'association a poursuivi ses négociations pour la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens 2024-2028.

Annexe au bilan avant affectation de l'exercice clos au 31 décembre 2023, dont le total est de 17 736 778 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de + 84 485 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

IV – DETAIL DES RESULTATS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

L'association a l'obligation de faire la distinction entre le résultat de l'activité de gestion d'ESSMS, activité dite « gestion contrôlée » et celle de l'activité dite « gestion libre ».

Le détail du résultat global se détaille ainsi :

Etablissement	31/12/2023		31/12/2022	
	Comptes Individuels		Comptes Individuels	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
R.R.C.S VIGNEUX		131 931	531 586	
R.R.C.S Association	47 446		41 254	
	47 446	131 931	572 840	-
		84 485	572 840	

V – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à un but lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

VI – POSTES DE L'ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- | | |
|---|----------------|
| • Logiciels informatiques | de 1 à 3 ans |
| • Constructions | de 25 à 50 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | de 10 à 15 ans |
| • Matériel et outillage divers | de 5 à 10 ans |
| • Matériel de transport | de 5 à 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | de 5 à 10 ans |

Les constructions et les agencements et aménagements des constructions ont fait l'objet d'un retraitement en application de la méthode dite des composants, chaque élément ayant un rythme d'utilisation différent de l'immobilisation dans son ensemble. Les agencements ont été portés dans les comptes de construction. Les amortissements pratiqués, dans ce cas-là, l'ont été sur la base de la méthode de la réallocation des valeurs comptables nettes (méthode prospective).

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VII – POSTES DU PASSIF

Report à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Un tableau détaillé par origine est donné en annexe.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

Provisions risque et charges

Ces provisions correspondent à la définition des provisions telle que préconisée par le Règlement n° 2018-06 de l'ANC.

Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassé en fonds dédiés.

Fonds dédiés

Les « fonds dédiés » sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Un tableau annexe donne le détail des fonds dédiés

VIII – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Vis à vis du personnel

- Indemnités de fin de carrière

Les droits acquis au titre du départ en retraite de l'ensemble des salariés sont valorisés selon la méthode suivante :

- Selon la méthode prospective recommandée par le Conseil National de la Comptabilité. Cette méthode consiste à proratiser les droits qui seront acquis en fin de carrière en fonction de l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents. Les salaires sont projetés en fin de carrière en prenant comme hypothèse un taux de progression de 2 % par an.

Les autres hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux de capitalisation : 3.17 %
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 53 % pour les Cadres : 53 % pour les Non-Cadres
- Table de mortalité : Insee 2019-2021
- Taux de turnover Cadres : 2 %, Non Cadres : 5 %

Les indemnités pour départ en retraite sont fixées par les conventions collectives applicables au sein de l'association :

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

- Convention collective du 31 octobre 1951 des établissements privés d'hospitalisation, soins, cure et garde à but non lucratif (FEHAP)

Au titre de l'année 2023, la valeur actuelle probable des indemnités à verser s'élevait à 561 751 €, **il a été constaté une provision de 316 205 € représentant la dette actuarielle.**

Reçus des Tiers

- Dans le cadre des articles L351-1 et suivants, R331-1 et R331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts locatifs sociaux, la Caisse d'Epargne a consenti un prêt Locatif Social d'un montant de 3 900 000 €. L'emprunt PLS a été contracté sous la caution du Conseil Départemental. Cette garantie est accordée pour garantir le montant du prêt à hauteur de 100%, à savoir la totalité des sommes dues au titre du capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires ainsi que tous frais et impôts. Le Conseil Départemental a donné sa caution conformément à l'engagement pris par l'Assemblée Délibérante pour le remboursement de toutes sommes dues.
- L'association avait contracté un emprunt d'un montant de 5 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Le Conseil Départemental s'est déclaré se porter caution personnelle et solidaire de la Résidence de Retraite du Cinéma et du Spectacle au profit de la CE Ile de France.

IX – AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Honoraires du CAC

En application de l'article R 123-198 – 9° du Code de Commerce, les associations dépassant 2 des 3 seuils suivants :

- Chiffres d'Affaires > 7 300 000 €
- Total du Bilan > 3 650 000 €
- Nb de salariés > 50

Doivent indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

résultat de l'exercice.

En l'occurrence, l'association est soumise à cette obligation ; ainsi le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève 8 953 TTC.

Contributions volontaires en nature

Au titre de l'année 2023, le bénévolat n'a pas été valorisé mais le sera à la clôture des prochains exercices.

Annexe

Désignation: ASSOCIATION R.R.C.S

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur Fin 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	50 307	2 614		52 921
SOUS-TOTAL INCORPOREL	50 307	2 614		52 921
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	109 848			109 848
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	22 176 326	329 837	40 956	22 465 206
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques matériel et outillages	1 362 926	22 151		1 385 077
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de transport	45 018			45 018
Matériel de bureau et informatique	71 072	1 809		72 882
Mobilier				
Matériel Taxe apprentissage				
Immobilisations grevées de droit (commodat)				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes versés	10 000		10 000	
SOUS-TOTAL CORPOREL	23 775 189	353 796	50 956	24 078 030
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & Créances rattachées				
Titres immobilisés				
Prêts	182 246		12 933	169 313
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
SOUS-TOTAL FINANCIER	182 246		12 933	169 313
TOTAL IMMOBILISATIONS	24 007 744	356 410	63 890	24 300 264

Annexe

Désignation: Association RRCS (Global)

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Valeur début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur Fin 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	50 309	658		50 967
SOUS-TOTAL INCORPOREL	50 309	658		50 967
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	72 041			72 041
Constructions	8 533 669	879 552	40 956	9 372 264
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques matériel et outillages	940 304	95 770		1 036 074
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de transport	42 708	588		43 295
Matériel de bureau et informatique et mobilier	68 300	2 603		70 903
Matériel Taxe apprentissage				
Immobilisations grevées de droit (commodat)				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes versés				
SOUS-TOTAL CORPOREL	9 657 023	978 513	40 956	10 594 578
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & Créances rattachées				
Titres immobilisés				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
SOUS-TOTAL FINANCIER				
TOTAL IMMOBILISATIONS	9 707 332	979 171	40 956	10 645 544

Annexe

Désignation: Association RRCS (Global)

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

VARIATION DES PROVISIONS

Libellés des rubriques	Provisions début 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2023
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients					
Dépréciation d'autres créances	19 670	17 974		-17 189	20 455
Dépréciation des comptes financiers					
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN	19 670	17 974		-17 189	20 455
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Différence sur réalisations d'actif	2				2
Autres provisions réglementées					
Réserves de trésorerie					
Amortissements dérogatoires	26 039	802			26 841
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	26 041	802			26 844
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
<u>Provisions pour risques</u>					
Pour risques					
Provision pour risque salarié	25 000				25 000
Sous total provisions pour risques	25 000				25 000
<u>Provisions pour charges</u>					
Pour charges effort de construction	182 245		12 933		169 312
Pour travaux					
Pour départ à la retraite		316 205			316 205
Pour impôts différés					
Sous total provisions pour charges	182 245	316 205	12 933		485 517
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	207 245	316 205	12 933		510 517
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN					
	233 286	317 007	12 933		537 361
TOTAL PROVISIONS					
	252 956	334 982	12 933	-17 189	575 005
<u>Dotations et reprises de l'exercice aux provisions</u>					
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles		334 179	12 933		
Affectations de résultats sous gestion contrôlée		802			
Affectations de résultats des activités sous gestion propre				-17 189	
Autres affectations					

ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 656 321	418 104	1 572 172	5 666 045
Emprunts et dettes financières diverses	194 870		194 870	
Fournisseurs et comptes rattachés	263 658	263 658		
Personnels et comptes rattachés	369 760	369 760		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	342 493	342 493		
Etat et Autres collectivités publiques	8 354	8 354		
Dettes aux immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	-			
Créditeurs divers	115 006	115 006		
Dettes représentative de titres emp.				
Produits constatés d'avance	50	50		
Totaux	9 017 480	1 584 393	1 767 042	5 666 045
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	378 207			

TABLEAU D'EFFECTIFS DE LA RESIDENCE

CATEGORIES	EFFECTIF EQUIVALENT Temps Plein
Direction Administration	6,03
Services Généraux	2,00
Animation Service social	3,22
ASH - Agent de service	31,15
Psychomotricien	0,25
Aides soignante - AMP	36,11
Psychologues	1,00
Infirmières	5,30
Médecin coordonnateur	1,00
TOTAL	86,06

Ce tableau des effectifs a été présenté dans l'état ERRD déposé le 30 avril 2024 aux autorités de tarification.

Annexe

Désignation: Association RRCS (Global)

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

VARIATION DES FONDS PROPRES

	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Affectation de résultat	31/12/2023
FONDS PROPRES					
Fonds Propres sans dr de reprise	4 597 332				4 597 332
Réserves	610 744				610 744
Report à nouveau	717 156	17 187		- 572 840	161 504
gestion non contrôlée	-				-
résultats refusés	-				-
sur congés payés	-				-
Résultat de l'exercice	- 572 840	84 485		572 840	84 485
Fonds Propres avec droit de reprise	-				-
Résultats sous contrôle de tiers	-				-
Reprises de résultats antérieurs	-				-
Écart de réévaluation	-				-
Subv d'invest sur biens non ren	2 405 278	38 000	182 018		2 261 260
Provisions réglementées	26 042	802			26 845
TOTAL I	7 783 713	140 474	182 018	-	7 742 169

Commentaire :

Vous trouverez ci-dessous le détail du report à nouveau

DETAIL REPORT A NOUVEAU	SOLDE au 31/12/2023
Gestion Propre : Report à nouveau net des rejets	803 272
Gestion contrôlée : Résultats en attente de contrôle (CA 2021-2022)	- 546 394
Gestion contrôlée : Financement des mesures d'exploitation	26 522
Gestion contrôlée : Congés payés retraités	- 121 898
TOTAL	161 504

Tableau des fonds dédiés

Désignation: Association RRCS (Global)

Exercice clos le 31/12/2023

EURO

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES						
dons manuels, legs et donations affectées						
Situations	Montant initial	fonds à engager au début de l'exercice (compte 195-197)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7895 ou 7897)	Reports en fonds dédiés (compte 6894 ou 6897)	Virement ANC 2019-04	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D	E=A-B+C+D
Dévolution Association	9 236	9 236	9236			-
CNR Formation	41 792	5 316				5 316
CNR Rails	17 680	-				-
CNR Rails	9 600	7 818	4 528			3 290
INVESTISSEMENTS	22 450	3 822				3 822
INVESTISSEMENTS PLS	902 900	522 509	118 053			404 457
TELEMEDECINE	49 728			49 728		49 728
						-
TOTAL	1 053 385	548 700	131 816	49 727	-	466 611